République française

Département de la Drôme
COMMUNE DES GRANGES GONTARDES
Séance du 14/04/2025

Membres en exercice : 13

Présents : 9

Représentés : 2

Absents : 2

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : Gérard BAUMEA, Jean-Christophe CAMBON, Fabienne KOBI, Hélène MOULY, Franco PICCARDO, Nicole PONIZY, Jérôme ROIG, Didier SOULAIGRE, Dominique VEZON DAUNIS

Présent non votant :

Représentés : Cécile AUDIBERT, Geoffroy HUGUES

Absents : Emmanuelle COMBET, Christophe GALISSARD

Secrétaire de séance : Nicole PONIZY

Date de la convocation : 01/04/2025

N° d'ordre : DE_2025_017B 14/04/2025

Objet : Geste d'attention 2025
Madame Hélène MOULY, Maire, propose, suite à l'intégration du budget du CCAS dans le budget de la commune, aux membres du Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER :**
  - Début juillet un bon d'achat d'une valeur de 35 € valable jusqu'au 31 octobre 2025 à toutes les personnes de 70 ans et plus.
  - Un geste de 45 € maximum pour les personnes du village fêtant leurs 90 ans dans l'année 2025.
  - Un geste d'attention de 45 € maximum pour événement exceptionnel.

- **D'OFFRIR** un repas avec animation aux personnes de 65 ans et plus dans l'année et à leurs conjoints quel que soit leur âge.

- **PRECISE** que tous les frais relatifs à cette délibération et mentionnés ci-après, seront imputés à la section de fonctionnement suivant les lignes ad'hoc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

- **D'ATTRIBUER :**
  - Début juillet un bon d'achat d'une valeur de 35 € valable jusqu'au 31 octobre 2025 à toutes les personnes de 70 ans et plus.
  - Un geste de 45 € maximum pour les personnes du village fêtant leurs 90 ans dans l'année 2025.
  - Un geste d'attention de 45 € maximum pour événement exceptionnel.

- **D'OFFRIR** un repas avec animation aux personnes de 65 ans et plus dans l'année et à leurs conjoints quel que soit leur âge.

- **PRECISE** que tous les frais relatifs à cette délibération et mentionnés ci-après, seront imputés à la section de fonctionnement suivant les lignes ad 'hoc.

Dépôt PREFECTURE DE LA DRÔME
Date de réception de l'AR: 25/04/2025
026-212601454-20250414-DE_2025_017B-DE

Fait à Les Granges Gontardes, le 14/04/2025

Madame Hélène MOULY
MAIRE

MAIRIE DE LES GRANGES-GONTARDES
RF
★ 26290 ★